

caractéristiques semblables à celles où pousse le riz sauvage, l'étude des méthodes utilisées pour propager la culture et pour commercialiser le produit.

La mise en application du projet représente un effort conjoint du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan et du ministère des Ressources naturelles de la même province, avec, depuis 1964, une aide de l'ARDA sous la forme du partage des frais. Depuis le début du programme, on a procédé à des ensemencements dans un grand nombre d'endroits comme La Loche, Buffalo Narrows, Pinehouse, Nemeiben Lake, Stanley Mission, Limestone Lake, Cumberland House, Deschambault et La Ronge. Il est encore trop tôt pour mesurer le succès de l'entreprise, mais les chiffres de la production témoignent d'une augmentation annuelle régulière.

Jusqu'ici, on a embauché des Indiens pour les semailles et les récoltes; pour ces dernières, ils reçoivent de 30c. à 50c. la livre. Les quatre ou cinq prochaines années devraient fournir des renseignements utiles sur les perspectives d'avenir de cette culture et sur son importance comme source de revenu pour la population.

J'ai décrit quelques-uns des programmes et des projets actuellement mis en œuvre dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan. Ces projets contribuent au développement social et économique des habitants et à la mise en valeur des ressources de la région. En outre, l'activité du nouveau ministère permettra maintenant en effort plus grand et mieux coordonné en vue du développement de cette région et d'autres également de sorte que les uns et les autres pourront donner leur pleine mesure et participer à l'exploitation intégrale des ressources de la région.

Puis-je terminer, monsieur l'Orateur, en disant que j'adhère sans réserve aux principes dont s'inspire la motion: la mise en valeur immédiate des énormes ressources de nos vastes régions septentrionales.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné que la Chambre est saisie d'un projet de loi au sujet de la réorganisation des ministères du gouvernement, je crois que la substance de la motion à l'étude aujourd'hui est tout à fait appropriée. Elle a trait au développement régional et à l'expansion économique régionale. Le préopinant a signalé à la Chambre que dans sa circonscription, un programme de ce genre serait de mise. Les exemples cités par le député démontrent qu'il y a de nombreuses régions au Canada où les gens pourraient profiter de l'application du principe du développement régional. L'existence de ces territoires illus-

tre pleinement la sottise de ceux qui pensent seulement en termes d'aménagement des territoires comprenant des centres importants de population.

• (5.30 p.m.)

J'aimerais brièvement examiner certaines des composantes nécessaires à un programme d'aménagement adéquat qui s'appliquerait en particulier à ce territoire de la Saskatchewan que je connais assez bien. Comme l'a signalé le député de Meadow Lake (M. Cadieu), l'économie de cette partie de la province est en grande partie agricole. Certaines zones présentent un potentiel agricole important. Elles sont en partie exploitées, mais des travaux supplémentaires seront encore nécessaires. D'autres zones ont un caractère sous-marginal si l'on songe à leur capacité agricole et à leur potentiel d'exploitation.

Cette circonscription est en partie peuplée de gens qui ont été chassés vers le Nord par les périodes de sécheresse du sud de la Saskatchewan. Ces gens-là se sont installés sur de petites parcelles de terre où beaucoup d'entre eux sont restés bloqués. Certes, quelques-uns ont réussi à s'en sortir en trouvant à s'employer dans les industries de guerre pendant les années de conflit, et d'autres ont suivi le courant d'immigration urbaine qui s'est manifestée depuis cette époque. Cependant, beaucoup vivent encore, dans cette région, dans des conditions sous-marginales. Or, jusqu'à présent, les gouvernements n'ont guère contribué à leur fournir des possibilités suffisantes d'atteindre un niveau de vie décent.

En 1964, le gouvernement provincial d'alors a adopté une loi, l'Agricultural Development and Adjustment Act, pour aider ces personnes à profiter pleinement de la législation fédérale concernant l'ARDA. Le gouvernement provincial devrait travailler, en liaison étroite avec les autorités fédérales, à l'application d'un programme global d'exploitation et de remise en état. Mais, par suite du changement de gouvernement en Saskatchewan, on n'a guère utilisé cette loi provinciale. L'un des programmes d'aménagement rural entrepris par les habitants de la région était en bonne voie. Cependant, il n'a jamais pu donner toutes ses possibilités à cause de l'inertie du gouvernement provincial depuis 1964.

Comme le député de Meadow Lake l'a également signalé, une grande partie des habitants de la circonscription ont une ascendance indienne et métisse. On a amélioré, dans une certaine mesure, les services publics dont ils bénéficient et certains d'entre eux sont en train de beaucoup améliorer leur condition